

---

## SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

---

Le présent Avis de la Section « Besoins de Financement des Pouvoirs publics » s'inscrit dans le cadre de la préparation du Programme de stabilité 2017-2020 qui doit être transmis à la Commission européenne fin avril 2017. Il est également conforme aux dispositions de l'Accord de coopération du 13 décembre 2013 car d'une part, il formule des recommandations sur les objectifs budgétaires pour l'ensemble des administrations publiques pour la période 2017-2020 et d'autre part, sur la répartition de ces objectifs, en termes structurels et nominaux, entre les différents niveaux de pouvoir.

### *Les Perspectives économiques 2017-2022 du BFP*

La trajectoire budgétaire 2017-2020 recommandée par la Section est toutefois basée sur les Perspectives économiques 2017-2022 du Bureau fédéral du Plan (BFP), établies sur la base des données disponibles au 16 mars 2017. Le scénario à politique inchangée, qui fait partie des Perspectives économiques et sert de point de référence pour la détermination de l'effort (primaire) nécessaire dans les trajectoires budgétaires retenues par la Section, ne prend pas en compte les contrôles budgétaires qui ont été effectués après la date de clôture de la projection. Tant le volet budgétaire que le volet macroéconomique des Perspectives économiques 2017-2020 sont résumés au Tableau 1 ci-dessous et commentés en détail au Chapitre 2 du présent Avis.

Pour l'année 2016, cette projection se base sur un **déficit budgétaire** de -2,6% du PIB (solde primaire de 0,3% du PIB) au niveau de l'ensemble des administrations publiques<sup>1</sup>. Après la prise en compte de l'impact de la conjoncture et des *one shots*, cela correspond à un solde structurel de -2,0% du PIB. Par rapport à 2015, cela représente une amélioration du solde structurel de 0,2% du PIB en 2016 sur la base de la projection du BFP. A politique inchangée, un déficit budgétaire de -1,9% du PIB est pris comme point de départ, pour l'année budgétaire 2017 en cours (solde primaire de 0,7% du PIB). Sur la base du déficit structurel estimé à -1,3% du PIB en 2017, on peut calculer une amélioration structurelle de 0,6% du PIB à politique inchangée.

---

<sup>1</sup> Les résultats connus pour l'année 2016 en matière de comptes des administrations publiques sont encore des estimations provisoires susceptibles d'être révisées d'ici la publication des premiers résultats officiels par l'ICN à la mi-avril.

Lorsque les années 2016 et 2017 sont considérées ensemble, on peut prévoir, à politique inchangée, une amélioration cumulée du solde structurel de 0,8% du PIB<sup>2</sup>.

Sur le reste de la période des trajectoires budgétaires ci-après (2018-2020), le BFP prévoit, à politique inchangée, une nouvelle augmentation du déficit structurel. Les raisons sous-jacentes sont explicitées en détail au point 2.2 du présent Avis. La hausse cumulée du déficit structurel entre 2018 et 2020 à concurrence de 0,8% du PIB reflète le jeu conjugué de la détérioration cumulée du solde structurel primaire (1,2% du PIB)<sup>3</sup> et la baisse des charges d'intérêts (0,4% du PIB).

**Tableau 1**  
**Scénario à politique inchangée du BFP de mars 2017**

Taux de croissance (1 à 7, sauf 4)		2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Croissance réelle PIB</b>	<b>(1)</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,6%</b>
Croissance potentielle PIB	(2)	1,1%	1,3%	1,3%	1,3%	1,2%	1,3%
Ecart = Variation de l'Output-Gap	(3)=(1)-(2)	0,2%	-0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,3%
Output-Gap (Niveau)	(4)	-1,2%	-0,9%	-0,9%	-0,6%	-0,4%	-0,1%
Croissance nominale du PIB	(5)	2,3%	2,8%	3,2%	3,2%	3,0%	2,9%
Déflateur du PIB	(6)	1,0%	1,6%	1,7%	1,6%	1,5%	1,3%
Indice des prix à la consommat.	(7)	0,3%	2,0%	2,2%	1,6%	1,6%	1,6%
Evolut. budgétaires -en % du PIB		2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>BNF effectif, dont:</b>	<b>(8)</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-2,6%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-2,1%</b>	<b>-2,2%</b>
Solde primaire	(9)	0,5%	0,3%	0,7%	0,5%	0,2%	0,0%
Incidences cycliques (Niveau)	(10)	-0,5%	-0,6%	-0,5%	-0,4%	-0,2%	-0,1%
BNF ajusté du cycle	(11)=(8-10)	-2,0%	-2,0%	-1,3%	-1,5%	-1,8%	-2,1%
One-shots (OS)	(12)	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>BNF structurel</b>	<b>(13)=(11-12)</b>	<b>-2,2%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-2,1%</b>
Evolutions structur. annuelles, dont	(14)=d.13	<b>0,2%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,6%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-0,3%</b>
* Solde prim. Struct.	(15)	-0,1%	0,1%	0,3%	-0,4%	-0,4%	-0,3%
* Charges d'intérêts (+) = Réduct.	(16)	0,3%	0,1%	0,3%	0,2%	0,1%	0,0%
<b>Taux d'endettement - Niveau</b>	<b>(17)</b>	<b>105,8%</b>	<b>106,6%</b>	<b>106,2%</b>	<b>105,5%</b>	<b>105,2%</b>	<b>105,0%</b>
Evolutions, dont	(18)=d.17	-0,7%	0,9%	-0,5%	-0,7%	-0,3%	-0,2%
* Endogènes (BNF)	(19)	0,0%	-0,3%	-1,4%	-1,4%	-1,0%	-0,7%
* Hors BNF	(20)	-0,7%	1,2%	1,0%	0,7%	0,7%	0,6%

(°) Calculs CSF sur base de :Bureau Fédéral du Plan, Perspectives économiques 2017-2022, Version de mars 2017

<sup>2</sup> La projection à politique inchangée du BFP s'écarte ici de celle réalisée par le Comité de monitoring dans le cadre de son rapport du 10 mars 2017, qui estime à 1% du PIB l'amélioration structurelle entre 2015 et 2017. Cet écart est commenté dans l'Encadré 2 du Chapitre 2.

<sup>3</sup> Celle-ci s'explique par une nouvelle réduction du ratio structurel des recettes publiques (1% du PIB), alors que le ratio structurel nominal des dépenses primaires progresse à nouveau mais modestement (+0,2% du PIB). En matière de recettes, la baisse du ratio global en 2018-2020 est largement concentrée au niveau des prélèvements sur les revenus socio-professionnels (-0,7% du PIB, principalement à l'IPP), largement suite au *tax-shift*.

Le Tableau 1 illustre également l'évolution du **taux d'endettement à politique inchangée**. Cette trajectoire découle à son tour non seulement des évolutions déjà décrites en matière de déficits publics, mais également des hypothèses retenues d'une part, en matière de croissance réelle, d'inflation et de taux d'intérêts (qui sont déterminants pour l'évolution 'endogène' du taux d'endettement) et d'autre part, d'opérations « hors besoins nets de financement » (BNF) (les opérations exogènes qui influencent le taux d'endettement mais qui n'ont pas d'impact sur les soldes budgétaires SEC).

Dans son analyse, la Section a signalé l'importance des opérations exogènes hors BNF dans la projection du BFP. Sur l'ensemble de la période de la projection, ces facteurs ont un impact (hausse) positif non négligeable sur l'évolution du taux d'endettement. Cet élément neutralise dans une large mesure la baisse qui découle de la diminution endogène du taux d'endettement (à observer sur l'intégralité de la période 2016-2020)<sup>4</sup>. L'impact de ces facteurs exogènes est exprimé d'un point de vue historique et peut s'expliquer par deux éléments :

- une forte hausse de la dette hors BNF au niveau régional (0,4% du PIB sur l'ensemble de la période de projection)
- l'écart entre les intérêts courus et les intérêts échus, ce qui impacte essentiellement le niveau fédéral<sup>5</sup> (0,4% du PIB en 2017, s'éteignant progressivement sur le reste de la période de la projection).

### ***Trajectoire globale recommandée***

Différentes trajectoires ont été examinées par la Section comme recommandation aux gouvernements dans le cadre de l'actualisation annuelle du Programme de stabilité (2017-2020). Les objectifs budgétaires annuels recommandés sont fixés en termes structurels, conformément à la méthode de la Commission européenne. A titre illustratif, les soldes de financement structurel et nominal correspondants sont également toujours indiqués. Les corrections pour l'impact de la conjoncture et les mesures non récurrentes (*one shots*) ont été effectuées sur la base des estimations du Bureau fédéral du Plan (BFP) dans le cadre des Perspectives économiques 2017-2022 (mars 2017) qui sont commentées ci-dessus.

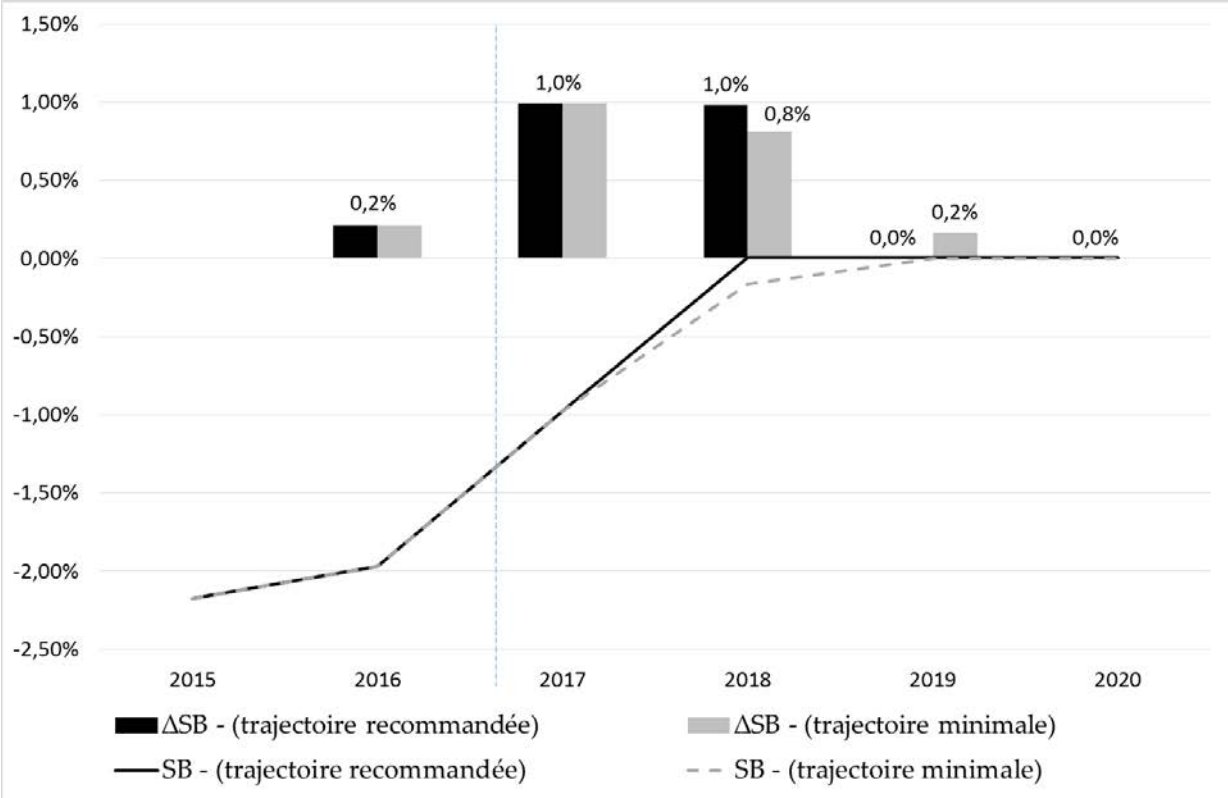
---

<sup>4</sup> La baisse endogène du taux d'endettement comprend la différence entre le solde primaire 'observé' et l'impact de l'effet boule de neige (à savoir l'impact des dépenses d'intérêts sur la dette cumulée et l'impact de la croissance nominale du PIB sur le taux d'endettement (effet dénominateur)).

<sup>5</sup> Cet impact est commenté en détail au point 2.3 du présent Avis.

Enfin, la Section a retenu deux trajectoires dans le cadre de son Avis. Dans une trajectoire recommandée, le MTO (équilibre structurel) est atteint en 2018 ; dans une trajectoire alternative minimale requise, il n'est atteint qu'en 2019. Toutefois, un certain nombre de considérations de la Section sont communes aux deux trajectoires et sont explicitées au préalable.

**Graphique 1**  
**Illustration des trajectoires**



Source : Calculs propres sur la base des Perspectives économiques 2017-2022 du BFP (03/2017)

## Considérations générales relatives aux trajectoires

Une première considération générale de la Section est la détermination de l'amélioration recommandée du solde structurel pour l'année budgétaire 2017 en cours. La Section a décidé de baser cette recommandation sur une norme relative à l'amélioration cumulée du solde structurel en 2016 et 2017 (à savoir l'écart entre le solde structurel en 2015 et celui en 2017). En effet, il ressort de l'évaluation provisoire des résultats budgétaires de 2016 réalisée par la Section que la réalisation estimée s'écarte *prima facie* tant des objectifs nationaux que des critères européens du PSC<sup>6</sup>. Cet élément est commenté en détail au point 1 du présent Avis.

La Section a choisi 1,2% du PIB comme norme pour l'amélioration structurelle recommandée en 2016 et 2017. Ceci correspond à la somme des exigences minimales du volet préventif du PSC (une amélioration annuelle de 0,6% du PIB). Partant du constat effectué ci-dessus selon lequel le BFP estime à 0,2% du PIB l'amélioration structurelle en 2016, une amélioration de 1,0% du PIB en 2017 doit encore être réalisée pour atteindre cette norme au niveau de l'ensemble des administrations publiques. Cette amélioration a dès lors été retenue comme amélioration recommandée en 2017 dans les deux trajectoires ci-après.

L'amélioration structurelle recommandée en 2017 concerne la diminution du déficit structurel, y compris les dépenses supplémentaires dans le cadre de la politique d'asile et d'immigration ainsi que les dépenses supplémentaires de sécurité dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, pour lesquelles les gouvernements ont demandé à la CE l'application de la clause de flexibilité<sup>7</sup>.

Une seconde considération générale concernant les trajectoires recommandées ci-dessous porte sur le respect du critère de la dette du volet correctif du PSC. La Section constate ici que, sur la base des hypothèses sous-jacentes issues de la projection du BFP de mars 2017, le critère de la dette n'est respecté *prima facie* (d'un point de vue numérique) dans les deux trajectoires qu'à partir de 2018, soit deux ans après la fin de la période transitoire pour l'application du critère de la dette.

---

<sup>6</sup> L'évaluation définitive des réalisations budgétaires en 2016 sera effectuée d'une part, par la Section sur la base des données d'observation telles que publiées dans les comptes nationaux validés par l'ICN (avril 2017) et d'autre part, par la CE sur la base des *Spring Forecast* de 2017.

<sup>7</sup> Dans la continuité de l'approche de la CE, la Section utilise notamment une application *ex post* de la clause de flexibilité (cf. partie 3.2.1 du présent Avis pour une explication complémentaire).

La difficulté à respecter le critère de la dette durant la première année suivant la période transitoire (2017) peut s'expliquer par différents éléments. Ces derniers sont commentés en détail au point 3.2.1 du présent Avis ; dans ce cadre, il est toutefois possible notamment d'établir un lien avec la présence d'une forte hausse exogène de la dette (c'est-à-dire sans impact sur les BNF) dans les hypothèses sous-jacentes du BFP. Cette hausse exogène de la dette compense dans une large mesure la baisse endogène de la dette qui résulte de l'amélioration du solde de financement (primaire) dans les trajectoires retenues par la Section.

Par le passé, la CE a déjà signalé que le respect des critères du volet préventif peut être considéré comme un facteur pertinent important afin de considérer le critère de la dette comme respecté, malgré un écart *prima facie* (numérique)<sup>8</sup>. Dans cette perspective, la Section souhaite signaler que les critères minimaux issus du volet préventif du PSC sont respectés dans les deux trajectoires proposées et que ces trajectoires sont même plus ambitieuses par rapport à une application stricte de ces minima européens.

- Le MTO recommandé par la Section est celui d'un équilibre structurel, ce qui est plus ambitieux que le MTO minimum actuel pour la Belgique<sup>9</sup>. Ceci est cohérent avec le MTO fixé par le gouvernement dans le Programme de stabilité 2016-2019 (avril 2016) ;
- Dans les deux trajectoires ci-après, la Section a recommandé une amélioration annuelle de 1,0% du PIB en 2017 et d'au moins 0,8% du PIB en 2018, ce qui est supérieur au pourcentage de 0,6% du PIB qui constitue le minimum requis sur la base des critères européens.

La Section estime qu'une trajectoire budgétaire plus ambitieuse par rapport au volet préventif du PSC est nécessaire afin de respecter le plus rapidement possible le critère de la dette. Elle est également d'avis qu'un nouveau report par rapport à sa recommandation de respecter ce critère au plus tard en 2018 n'est pas souhaitable.

---

<sup>8</sup> Concrètement, il s'agit ici de la communication de la CE dans le cadre des « rapports Art. 126(3) ». Cf. point 1. du présent Avis pour plus de détails à ce sujet.

<sup>9</sup> A savoir un déficit structurel de -0,5% du PIB pour la période 2017-2019, tel que calculé par la CE en 2016.

### Trajectoire recommandée : MTO (équilibre structurel) en 2018

Conformément à d'une part, l'objectif du Programme de stabilité 2016-2019 (avril 2016) et d'autre part, l'importance accordée par la Section au respect le plus rapide possible du critère de la dette, la trajectoire proposée prévoit la réalisation du MTO en 2018. Selon cette trajectoire, le critère de la dette est respecté à partir de 2018, dans un calcul *forward looking*, avec une marge limitée de 0,1% du PIB.

Pour atteindre le MTO en 2018 (équilibre structurel), en plus de l'amélioration structurelle recommandée en 2017 déterminée précédemment (1,0% du PIB), une amélioration structurelle requise identique de 1,0% du PIB en 2018 est nécessaire. Une fois le MTO atteint, cet objectif structurel est maintenu sur la durée de la trajectoire et plus aucune amélioration structurelle n'est nécessaire.

Lorsque la trajectoire budgétaire recommandée est comparée au scénario à politique inchangée du BFP correspondant (clôturé le 16 mars 2017 pour le contrôle budgétaire du gouvernement fédéral), un effort considérable s'avère encore nécessaire. Celui-ci ne se limite pas à 2017-2018 mais il est aussi nécessaire afin de maintenir le MTO après 2018 (équilibre structurel).

**Tableau 2**  
**Trajectoire MTO (équilibre structurel) en 2018 pour l'ensemble des Administrations publiques**

En % du PIB		2015	2016	2017	2018	2019	2020
BNF à politique inchangée	(1)	-2,5%	-2,6%	-1,9%	-1,9%	-2,1%	-2,2%
Charges d'intérêts	(2)	3,0%	2,9%	2,6%	2,3%	2,2%	2,2%
Composante cyclique	(3)	-0,5%	-0,6%	-0,5%	-0,4%	-0,2%	-0,1%
One-shots (opérations one-shots)	(4)	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde primaire à politique inchangée	(5)=(1)+(2)	0,5%	0,3%	0,7%	0,5%	0,2%	0,0%
Solde structurel à politique inchangée	(6)=(1)-(3)-(4)	-2,2%	-2,0%	-1,3%	-1,5%	-1,9%	-2,1%
<b>Amélioration structurelle recommandée</b>	$\Delta(7)$			<b>1,0%</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Solde structurel normé</b>	(7)		-2,0%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>BNF normé</b>	(8)= (7)+(3)+(4)		-2,6%	-1,5%	-0,3%	-0,2%	-0,1%
Charges d'intérêts normées	(9)		2,9%	2,6%	2,3%	2,2%	2,1%
<i>Evolution des charges d'intérêts</i>	$\Delta(9)$			-0,3%	-0,2%	-0,1%	-0,1%
Solde primaire normé structurel	(10) = (7) + (9)		0,9%	1,6%	2,3%	2,2%	2,1%
<i>Amélioration structurelle primaire</i>	$\Delta(10)$			0,7%	0,7%	-0,1%	-0,1%
Solde primaire normé	(11)=(8)+(9)		0,3%	1,0%	2,0%	2,0%	2,0%
<i>Amélioration primaire</i>	$\Delta(11)$			0,8%	0,9%	0,0%	0,0%
<b>Effort primaire cumulé</b>	(12)=(11)-(5)		0,0%	0,4%	1,5%	1,8%	2,0%
Effort primaire complémentaire (annuel)	$\Delta(12)$			0,4%	1,2%	0,3%	0,2%
<b>Taux d'endettement normé</b>	(12)		106,6%	105,8%	103,6%	101,5%	99,3%
Ecart annuel, dont:	(13) = $\Delta(12)$		0,9%	-0,8%	-2,2%	-2,1%	-2,2%
Evolution endogène	(13.a)		-0,3%	-1,8%	-2,9%	-2,8%	-2,8%
Evolution exogène	(13.b)		1,2%	1,0%	0,7%	0,7%	0,6%
Critère de la dette							
Calcul "backward looking" (norme)	(14)			101,8%	101,6%	100,9%	99,4%
<i>Ecart ('+' = respect du critère)</i>	(14) - (12)			-4,0%	-2,0%	-0,6%	0,1%
Calcul "forward looking" (norme)	(15)			100,9%	99,4%	97,4%	95,4%
<i>Ecart ('+' = respect du critère)</i>	(15) - (12)t+2			-0,6%	0,1%	0,4%	0,8%
Calcul "cyclically adjusted" (norme)	(16)			104,6%	102,5%	101,0%	99,4%
<i>Ecart ('+' = respect du critère)</i>	(16)-(14)			-2,8%	-0,8%	-0,1%	0,0%

Note: Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Source : Calculs propres sur la base des Perspectives économiques 2017-2022 du BFP (03/2017)

### Trajectoire minimale requise pour respecter le critère de la dette à partir de 2018 : MTO (équilibre structurel) en 2019

Après examen, la Section a constaté que le respect du critère de la dette à partir de 2018 est également possible dans une trajectoire alternative selon laquelle le MTO (équilibre structurel) n'est atteint qu'en 2019. Etant donné que la marge étroite vis-à-vis du respect du critère de la dette en 2019, qui existait encore dans la trajectoire recommandée ci-dessus (0,1% du PIB), n'existe plus dans cette trajectoire, la Section la considère comme une trajectoire minimale requise.



**Tableau 3**  
**Trajectoire MTO (équilibre structurel) en 2019 pour l'ensemble des Administrations publiques**

En % du PIB		2015	2016	2017	2018	2019	2020
BNF à politique inchangée	(1)	-2,5%	-2,6%	-1,9%	-1,9%	-2,1%	-2,2%
Charges d'intérêts	(2)	3,0%	2,9%	2,6%	2,3%	2,2%	2,2%
Composante cyclique	(3)	-0,5%	-0,6%	-0,5%	-0,4%	-0,2%	-0,1%
One-shots (opérations one-shots)	(4)	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde primaire à politique inchangée	(5)=(1)+(2)	0,5%	0,3%	0,7%	0,5%	0,2%	0,0%
Solde structurel à politique inchangée	(6)=(1)-(3)-(4)	-2,2%	-2,0%	-1,3%	-1,5%	-1,9%	-2,1%
<b>Amélioration structurelle recommandée</b>	$\Delta(7)$			<b>1,0%</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,0%</b>
<b>Solde structurel normé</b>	(7)		-2,0%	-1,0%	-0,2%	0,0%	0,0%
<b>BNF normé</b>	(8)= (7)+(3)+(4)		-2,6%	-1,5%	-0,5%	-0,2%	-0,1%
Charges d'intérêts normées	(9)		2,9%	2,6%	2,3%	2,2%	2,1%
<i>Evolution des charges d'intérêts</i>	$\Delta(9)$			-0,3%	-0,2%	-0,1%	-0,1%
Solde primaire normé structurel	(10) = (7) + (9)		0,9%	1,6%	2,2%	2,2%	2,1%
<i>Amélioration structurelle primaire</i>	$\Delta(10)$			0,7%	0,6%	0,0%	-0,1%
Solde primaire normé	(11)=(8)+(9)		0,3%	1,0%	1,8%	2,0%	2,0%
<i>Amélioration primaire</i>	$\Delta(11)$			0,8%	0,8%	0,2%	0,0%
<b>Effort primaire cumulé</b>	(12)=(11)-(5)		0,0%	0,4%	1,4%	1,8%	2,0%
Effort primaire complémentaire (annuel)	$\Delta(12)$			0,4%	1,0%	0,5%	0,2%
<b>Taux d'endettement normé</b>	(12)		106,6%	105,8%	103,8%	101,7%	99,5%
Ecart annuel, dont:	(13) = $\Delta(12)$		0,9%	-0,8%	-2,0%	-2,1%	-2,2%
Evolution endogène	(13.a)		-0,3%	-1,8%	-2,8%	-2,8%	-2,8%
Evolution exogène	(13.b)		1,2%	1,0%	0,7%	0,7%	0,6%
Critère de la dette							
Calcul "backward looking" (norme)	(14)			101,8%	101,6%	101,0%	99,5%
<i>Ecart ('+' = respect du critère)</i>	(14) - (12)			-4,0%	-2,2%	-0,7%	0,0%
Calcul "forward looking" (norme)	(15)			101,0%	99,5%	97,6%	95,6%
<i>Ecart ('+' = respect du critère)</i>	(15) - (12)+2			-0,7%	0,0%	0,4%	0,8%
Calcul "cyclically adjusted" (norme)	(16)			104,6%	102,6%	101,2%	99,6%
<i>Ecart ('+' = respect du critère)</i>	(16)-(14)			-2,8%	-1,0%	-0,2%	-0,1%

Note: Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Source : Calculs propres sur la base des Perspectives économiques 2017-2022 du BFP (03/2017)

Sur la base de l'amélioration structurelle recommandée en 2017 (1% du PIB), telle qu'explicitée précédemment, il s'est avéré qu'une amélioration d'au moins 0,8% du PIB était nécessaire en 2018 pour respecter le critère de la dette à partir de 2018 sur la base d'un calcul *forward looking*. Par la suite, un effort de 0,2% du PIB doit encore être réalisé pour atteindre le MTO en 2019.

En atteignant l'équilibre budgétaire structurel en 2019, cette trajectoire est cohérente avec la trajectoire minimale requise par la Section dans son Avis d'avril 2016, selon laquelle le MTO était atteint en 2019. En parallèle, l'amélioration structurelle recommandée en 2018 (0,8% du PIB) correspond à l'objectif retenu par le gouvernement dans la trajectoire du Programme de stabilité 2016-2019 (avril 2016).

## Répartition de la trajectoire

Comme prévu dans l'Accord de coopération du 13 décembre 2013, la Section doit rédiger un Avis relatif à l'objectif budgétaire, en termes nominaux et structurels, pour les différents niveaux de pouvoir ainsi que par Communauté et Région. Pour ce faire, le Secrétariat du CSF a développé l'année dernière une méthodologie qui doit permettre de calculer un solde structurel par niveau de pouvoir, cohérent avec la méthodologie européenne. Cette méthodologie a été explicitée en détail dans l'annexe 5.2 « *Estimations de soldes structurels par niveau de pouvoir conformément à l'accord de coopération du 13 décembre 2013* » qui figure dans l'Avis CSF de mars 2015.

### Considérations générales relatives aux trajectoires

Afin de permettre la réalisation du MTO au niveau de l'ensemble des administrations publiques, **la Section recommande que chaque sous-entité, y compris chaque Communauté et Région, réalise cet équilibre structurel et le maintienne ensuite sur la durée de la trajectoire.** En ce qui concerne la durée de la trajectoire d'ajustement vers le MTO, deux options ont été retenues, en totale adéquation par rapport aux trajectoires budgétaires avancées au niveau de l'ensemble des administrations publiques. Il s'agit d'une part, de la répartition de la trajectoire selon laquelle le MTO (équilibre structurel) doit être atteint en 2018 par chaque niveau de pouvoir (point 4.2) et d'autre part, de la répartition de la trajectoire minimale selon laquelle le MTO n'est atteint qu'en 2019 (point 4.3).

**La trajectoire proposée par la Section pour les Pouvoirs locaux est toutefois identique dans les deux approches.** Conformément aux dispositions de l'Accord de coopération du 13 décembre 2013<sup>10</sup>, la hausse des dépenses d'investissement à l'approche des élections communales en 2018 a été prise en considération lors de la détermination de cette trajectoire. A cet effet, la recommandation de la Section autorise une détérioration du solde structurel en 2017 et 2018. Celle-ci correspond à la projection à politique inchangée du BFP, qui inclut déjà le cycle d'investissement des Pouvoirs locaux, et représente une réduction progressive d'un excédent structurel pour atteindre l'équilibre. Une fois cet équilibre atteint en 2018, il doit être maintenu sur le reste de la période de cette trajectoire.

---

<sup>10</sup> Article 2, § 4, de l'Accord de coopération du 13 décembre 2013.

La Section a choisi de baser la répartition de l'amélioration structurelle à **réaliser par les Communautés et Régions** (afin d'atteindre le MTO) sur l'amélioration à réaliser par l'ensemble des administrations publiques. Il en résulte qu'une trajectoire différenciée est présentée pour les Communautés et Régions, selon la trajectoire considérée au niveau de l'ensemble des administrations publiques :

- Dans le cadre de la trajectoire selon laquelle le MTO (équilibre structurel) est atteint en 2018 au niveau de l'ensemble des administrations publiques, la Section a retenu une répartition linéaire de l'amélioration structurelle nécessaire. Dans cette perspective, il a été décidé de répartir de manière identique, sur la période 2017-2018, l'amélioration structurelle nécessaire pour atteindre l'équilibre structurel au niveau des Communautés et Régions considérées individuellement.
- Dans le cadre de la trajectoire minimale, selon laquelle le MTO (équilibre structurel) n'est atteint qu'en 2019, il s'avère après examen qu'une répartition non linéaire de l'effort sur la période 2017-2019 est nécessaire pour respecter le critère de la dette à partir de 2018 au niveau de l'ensemble des administrations publiques. A cet effet, la majeure partie de l'amélioration structurelle se situe en 2017 et cette amélioration diminue progressivement en 2018 et 2019. Lors de la détermination de l'amélioration structurelle au niveau des Communautés et Régions, le même principe a été appliqué.

La trajectoire recommandée pour l'**Entité II** résulte intégralement de l'application des principes retenus ci-dessus par la Section pour la détermination de l'effort recommandé au niveau des Communautés et Régions ainsi que des Pouvoirs locaux.

L'amélioration structurelle requise pour l'**Entité I** a ensuite été déterminée sur la base de la différence entre l'amélioration requise pour l'ensemble des administrations publiques et l'amélioration structurelle requise qui découle de la trajectoire pour l'Entité II.

## Trajectoire recommandée MTO (équilibre structurel) en 2018

Entité I

**Tableau 4**  
Trajectoire MTO (équilibre structurel) en 2018 pour l'Entité I

En % du PIB		2015	2016	2017	2018	2019	2020
BNF à politique inchangée	(1)	-2,29%	-2,53%	-1,78%	-1,47%	-1,99%	-2,15%
Charges d'intérêts	(2)	2,62%	2,44%	2,18%	1,99%	1,90%	1,86%
Composante cyclique	(3)	-0,37%	-0,39%	-0,36%	-0,26%	-0,16%	-0,05%
Correction transferts	(4)	-0,08%	-0,02%	-0,03%	-0,02%	-0,01%	0,00%
One-shots (opérations one-shots)	(5)	0,20%	-0,24%	-0,11%	0,33%	0,03%	0,00%
° Dont estimation one-shot du facteur d'autonomie définitif	(5a)	-0,15%	-0,12%	-0,12%	0,36%	0,00%	0,00%
° Autres one shots	(5b)	0,35%	-0,12%	0,00%	-0,03%	0,03%	0,00%
Solde primaire à politique inchangée	(6)=(1)+(2)	0,33%	-0,08%	0,40%	0,52%	-0,10%	-0,29%
Solde structurel à politique inchangée	(7)=(1)-(3)-(4)-(5)	-2,05%	-1,88%	-1,27%	-1,52%	-1,86%	-2,10%
p.m. BNF à politique inchangée (hors facteur d'autonomie one-shot)	(8)=(1)-(5a)	-2,14%	-2,41%	-1,66%	-1,83%	-1,99%	-2,15%
p.m. Solde primaire à politique inchangée (hors facteur d'autonomie one-shot)	(9)=(6)-(5a)	0,48%	0,03%	0,52%	0,16%	-0,10%	-0,29%
<b>OPTIQUE DU SCENARIO DE BASE (hors facteur d'autonomie one-shot)</b>							
<b>Amélioration structurelle recommandée</b>	$\Delta(10)$			<b>0,95%</b>	<b>0,92%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Solde structurel normé</b>	(10)		-1,88%	-0,92%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>BNF normé</b>	(11)=(10)+(3)+(4)+(5b)		-2,41%	-1,31%	-0,31%	-0,14%	-0,05%
Charges d'intérêts normées (SEC)	(12)		2,44%	2,18%	1,98%	1,86%	1,78%
<i>Evolution des charges d'intérêts</i>	$\Delta(12)$			-0,27%	-0,19%	-0,12%	-0,07%
Solde primaire normé structurel	(13)=(10)+(12)		0,57%	1,25%	1,98%	1,86%	1,78%
<i>Amélioration structurelle primaire</i>	$\Delta(13)$			0,69%	0,73%	-0,12%	-0,07%
Solde primaire normé	(14)=(11)+(12)		0,03%	0,87%	1,67%	1,72%	1,73%
<i>Amélioration primaire</i>	$\Delta(14)$			0,83%	0,80%	0,05%	0,01%
<b>Effort primaire cumulé</b>	(15)=(14)-(9)		0,00%	0,35%	1,51%	1,82%	2,02%
Effort primaire complémentaire (annuel)	$\Delta(15)$			0,35%	1,16%	0,31%	0,20%
p.m. BNF normé (yc. facteur d'autonomie one-shot)	(16)=(11)+(5a)		-2,53%	-1,43%	0,05%	-0,14%	-0,05%

Note: Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Source : Calculs propres sur la base des Perspectives économiques 2017-2022 du BFP (03/2017)

**Tableau 5**  
**Trajectoire MTO (équilibre structurel) en 2018 pour l'Entité II**

En % du PIB		2015	2016	2017	2018	2019	2020
BNF à politique inchangée	(1)	-0,23%	-0,04%	-0,09%	-0,42%	-0,06%	-0,04%
Charges d'intérêts	(2)	0,38%	0,43%	0,39%	0,35%	0,34%	0,33%
Composante cyclique	(3)	-0,18%	-0,19%	-0,17%	-0,13%	-0,08%	-0,02%
Correction transferts	(4)	0,08%	0,02%	0,03%	0,02%	0,01%	0,00%
One-shots (opérations one-shots)	(5)	0,00%	0,21%	0,11%	-0,29%	0,00%	0,00%
° Dont estimation one-shot du facteur d'autonomie définitif	(5a)	0,15%	0,12%	0,12%	-0,36%	0,00%	0,00%
° Autres one shots	(5b)	-0,16%	0,10%	0,00%	0,07%	0,00%	0,00%
Solde primaire à politique inchangée	(6)=(1)+(2)	0,16%	0,38%	0,30%	-0,06%	0,28%	0,28%
Solde structurel à politique inchangée	(7)=(1)-(3)-(4)-(5)	-0,13%	-0,09%	-0,06%	-0,02%	0,01%	-0,02%
p.m. BNF à politique inchangée (hors facteur d'autonomie one-shot)	(8)=(1)-(5a)	-0,38%	-0,16%	-0,20%	-0,05%	-0,06%	-0,04%
p.m. Solde primaire à politique inchangée (hors facteur d'autonomie one-shot)	(9)=(6)-(5a)	0,00%	0,27%	0,19%	0,30%	0,28%	0,28%
<b>OPTIQUE DU SCENARIO DE BASE (hors facteur d'autonomie one-shot)</b>							
<b>Amélioration structurelle recommandée</b>	$\Delta(10)$			<b>0,04%</b>	<b>0,05%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Solde structurel normé</b>	(10)		-0,09%	-0,05%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>BNF normé</b>	(11)=(10)+(3)+(4)+(5b)		-0,16%	-0,20%	-0,03%	-0,06%	-0,02%
Charges d'intérêts normées (SEC)	(12)		0,43%	0,39%	0,35%	0,34%	0,33%
<i>Evolution des charges d'intérêts</i>	$\Delta(12)$			-0,04%	-0,03%	-0,02%	-0,01%
Solde primaire normé structurel	(13)=(10)+(12)		0,34%	0,33%	0,35%	0,34%	0,33%
<i>Amélioration structurelle primaire</i>	$\Delta(13)$			0,00%	0,02%	-0,02%	-0,01%
Solde primaire normé	(14)=(11)+(12)		0,27%	0,19%	0,32%	0,27%	0,31%
<i>Amélioration primaire</i>	$\Delta(14)$			-0,08%	0,13%	-0,05%	0,03%
<b>Effort primaire cumulé</b>	(15)=(14)-(9)		0,00%	0,00%	0,02%	-0,01%	0,02%
<i>Effort primaire complémentaire (annuel)</i>	$\Delta(15)$			0,00%	0,02%	-0,03%	0,03%
p.m. BNF normé (yc. facteur d'autonomie one-shot)	(16)=(11)+(5a)		-0,04%	-0,08%	-0,40%	-0,06%	-0,02%

Note: Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Source : Calculs propres sur la base des Perspectives économiques 2017-2022 du BFP (03/2017)

**Tableau 6**  
**Trajectoire MTO (équilibre structurel) en 2018 pour l'ensemble des Communautés et Régions**

Communautés et Régions en % du PIB		2015	2016	2017	2018	2019	2020
BNF à politique inchangée (a)	(1)	-0,29%	-0,14%	-0,10%	-0,40%	-0,15%	-0,14%
Charges d'intérêts	(2)	0,27%	0,33%	0,30%	0,28%	0,26%	0,26%
Solde primaire	(3)	-0,02%	0,19%	0,20%	-0,12%	0,11%	0,12%
BNF structurel à politique inchangée	(4)	-0,23%	-0,18%	-0,09%	-0,02%	-0,10%	-0,12%
Estimation one-shot du facteur d'autonomie définitif	(5)	0,15%	0,12%	0,12%	-0,36%	0,00%	0,00%
BNF non corrigé pour estimation facteur d'autonomie définitif	(6) = (1)-(5)	-0,44%	-0,25%	-0,21%	-0,04%	-0,15%	-0,14%
<b>Scénario de base (hors facteur d'autonomie one-shot):</b>							
<b>Amélioration structurelle</b>	(Δ7)			<b>0,09%</b>	<b>0,09%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>BNF normé structurel</b>	(7)	<b>-0,23%</b>	<b>-0,18%</b>	<b>-0,09%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
Incidences cycliques	(8)	-0,15%	-0,16%	-0,15%	-0,11%	-0,07%	-0,02%
One-shots (opérations one-shots)	(9)	-0,14%	0,06%	0,00%	0,07%	0,00%	0,00%
Correction transferts	(10)	0,08%	0,02%	0,03%	0,02%	0,01%	0,00%
<b>BNF normé</b>	(11) = (7)+(8)+(9)+(10)	<b>-0,44%</b>	<b>-0,25%</b>	<b>-0,21%</b>	<b>-0,02%</b>	<b>-0,05%</b>	<b>-0,02%</b>
<b>Scénario de base yc. facteur d'autonomie one-shot:</b>							
Estimation one-shot du facteur d'autonomie d	(12)	0,15%	0,12%	0,12%	-0,36%	0,00%	0,00%
<b>BNF normé corrigé pour estimation facteur d'autonomie définitif</b>	<b>(13) = (11) + (12)</b>	<b>-0,29%</b>	<b>-0,14%</b>	<b>-0,10%</b>	<b>-0,38%</b>	<b>-0,05%</b>	<b>-0,02%</b>

Note: Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Source : Calculs propres sur la base des Perspectives économiques 2017-2022 du BFP (03/2017)

Les trajectoires recommandées pour les Communautés et Régions considérées individuellement figurent au point 4.2.2.1.2.

<sup>11</sup> La note méthodologique figure au point 4.1 du présent Avis.

**Tableau 7**  
**Trajectoire MTO (équilibre structurel) en 2018 pour les Pouvoirs locaux**

Pouvoirs locaux en % du PIB		2015	2016	2017	2018	2019	2020
BNF à politique inchangée (a)	(1)	0,06%	0,10%	0,01%	-0,02%	0,09%	0,10%
Charges d'intérêts	(2)	0,11%	0,10%	0,09%	0,08%	0,07%	0,07%
Solde primaire	(3)	0,17%	0,20%	0,10%	0,06%	0,17%	0,16%
BNF structurel à politique inchangée	(4)	0,11%	0,09%	0,04%	0,00%	0,11%	0,10%
<b>Amélioration structurelle</b>	(d.5)			<b>-0,05%</b>	<b>-0,04%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>BNF normé structurel</b>	(5)	<b>0,11%</b>	<b>0,09%</b>	<b>0,04%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
Incidences cycliques	(6)	-0,03%	-0,03%	-0,02%	-0,02%	-0,01%	0,00%
One-shots (opérations one-shots)	(7)	-0,02%	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>BNF normé</b>	(8)= (5)+(6)+(7)	<b>0,06%</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,01%</b>	<b>-0,02%</b>	<b>-0,01%</b>	<b>0,00%</b>

Note: Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Source : Calculs propres sur la base des Perspectives économiques 2017-2022 du BFP (03/2017)

## Trajectoire minimale requise pour respecter le critère de la dette à partir de 2018 : MTO (équilibre structurel) en 2019

Entité I

Tableau 8  
Trajectoire MTO (équilibre structurel) en 2019 pour l'Entité I

En % du PIB		2015	2016	2017	2018	2019	2020
BNF à politique inchangée	(1)	-2,29%	-2,53%	-1,78%	-1,47%	-1,99%	-2,15%
Charges d'intérêts	(2)	2,62%	2,44%	2,18%	1,99%	1,90%	1,86%
Composante cyclique	(3)	-0,37%	-0,39%	-0,36%	-0,26%	-0,16%	-0,05%
Correction transferts	(4)	-0,08%	-0,02%	-0,03%	-0,02%	-0,01%	0,00%
One-shots (opérations one-shots)	(5)	0,20%	-0,24%	-0,11%	0,33%	0,03%	0,00%
° Dont estimation one-shot du facteur d'autonomie définitif	(5a)	-0,15%	-0,12%	-0,12%	0,36%	0,00%	0,00%
° Autres one shots	(5b)	0,35%	-0,12%	0,00%	-0,03%	0,03%	0,00%
Solde primaire à politique inchangée	(6)=(1)+(2)	0,33%	-0,08%	0,40%	0,52%	-0,10%	-0,29%
Solde structurel à politique inchangée	(7)=(1)-(3)-(4)-(5)	-2,05%	-1,88%	-1,27%	-1,52%	-1,86%	-2,10%
p.m. BNF à politique inchangée (hors facteur d'autonomie one-shot)	(8)=(1)-(5a)	-2,14%	-2,41%	-1,66%	-1,83%	-1,99%	-2,15%
p.m. Solde primaire à politique inchangée (hors facteur d'autonomie one-shot)	(9)=(6)-(5a)	0,48%	0,03%	0,52%	0,16%	-0,10%	-0,29%
<b>OPTIQUE DU SCENARIO DE BASE (hors facteur d'autonomie one-shot)</b>							
<b>Amélioration structurelle recommandée</b>	$\Delta(10)$			<b>0,95%</b>	<b>0,79%</b>	<b>0,13%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Solde structurel normé</b>	(10)		-1,88%	-0,92%	-0,13%	0,00%	0,00%
<b>BNF normé</b>	(11)=(10)+(3)+(4)+(5b)		-2,41%	-1,31%	-0,45%	-0,14%	-0,05%
Charges d'intérêts normées (SEC)	(12)		2,44%	2,18%	1,98%	1,86%	1,79%
<i>Evolution des charges d'intérêts</i>	$\Delta(12)$			-0,27%	-0,19%	-0,12%	-0,07%
Solde primaire normé structurel	(13)=(10)+(12)		0,57%	1,25%	1,85%	1,86%	1,79%
<i>Amélioration structurelle primaire</i>	$\Delta(13)$			0,69%	0,59%	0,01%	-0,07%
Solde primaire normé	(14)=(11)+(12)		0,03%	0,87%	1,53%	1,73%	1,73%
<i>Amélioration primaire</i>	$\Delta(14)$			0,83%	0,67%	0,19%	0,01%
<b>Effort primaire cumulé</b>	(15)=(14)-(9)		0,00%	0,35%	1,37%	1,82%	2,02%
<i>Effort primaire complémentaire (annuel)</i>	$\Delta(15)$			0,35%	1,03%	0,45%	0,20%
p.m. BNF normé (yc. facteur d'autonomie one-shot)	(16)=(11)+(5a)		-2,53%	-1,43%	-0,09%	-0,14%	-0,05%

Note: Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Source : Calculs propres sur la base des Perspectives économiques 2017-2022 du BFP (03/2017)



**Tableau 9**  
**Trajectoire MTO (équilibre structurel) en 2019 pour l'Entité II**

En % du PIB		2015	2016	2017	2018	2019	2020
BNF à politique inchangée	(1)	-0,23%	-0,04%	-0,09%	-0,42%	-0,06%	-0,04%
Charges d'intérêts	(2)	0,38%	0,43%	0,39%	0,35%	0,34%	0,33%
Composante cyclique	(3)	-0,18%	-0,19%	-0,17%	-0,13%	-0,08%	-0,02%
Correction transferts	(4)	0,08%	0,02%	0,03%	0,02%	0,01%	0,00%
One-shots (opérations one-shots)	(5)	0,00%	0,21%	0,11%	-0,29%	0,00%	0,00%
° Dont estimation one-shot du facteur d'autonomie définitif	(5a)	0,15%	0,12%	0,12%	-0,36%	0,00%	0,00%
° Autres one shots	(5b)	-0,16%	0,10%	0,00%	0,07%	0,00%	0,00%
Solde primaire à politique inchangée	(6)=(1)+(2)	0,16%	0,38%	0,30%	-0,06%	0,28%	0,28%
Solde structurel à politique inchangée	(7)=(1)-(3)-(4)-(5)	-0,13%	-0,09%	-0,06%	-0,02%	0,01%	-0,02%
p.m. BNF à politique inchangée (hors facteur d'autonomie one-shot)	(8)=(1)-(5a)	-0,38%	-0,16%	-0,20%	-0,05%	-0,06%	-0,04%
p.m. Solde primaire à politique inchangée (hors facteur d'autonomie one-shot)	(9)=(6)-(5a)	0,00%	0,27%	0,19%	0,30%	0,28%	0,28%
<b>OPTIQUE DU SCENARIO DE BASE (hors facteur d'autonomie one-shot)</b>							
<b>Amélioration structurelle recommandée</b>	$\Delta(10)$			<b>0,04%</b>	<b>0,02%</b>	<b>0,03%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Solde structurel normé</b>	(10)		-0,09%	-0,05%	-0,03%	0,00%	0,00%
<b>BNF normé</b>	(11)=(10)+(3)+(4)+(5b)		-0,16%	-0,20%	-0,06%	-0,06%	-0,02%
Charges d'intérêts normées (SEC)	(12)		0,43%	0,39%	0,35%	0,34%	0,33%
<i>Evolution des charges d'intérêts</i>	$\Delta(12)$			-0,04%	-0,03%	-0,02%	-0,01%
Solde primaire normé structurel	(13)=(10)+(12)		0,34%	0,33%	0,32%	0,34%	0,33%
<i>Amélioration structurelle primaire</i>	$\Delta(13)$			0,00%	-0,01%	0,01%	-0,01%
Solde primaire normé	(14)=(11)+(12)		0,27%	0,19%	0,29%	0,27%	0,31%
<i>Amélioration primaire</i>	$\Delta(14)$			-0,08%	0,10%	-0,02%	0,03%
<b>Effort primaire cumulé</b>	(15)=(14)-(9)		0,00%	0,00%	-0,01%	-0,01%	0,02%
<i>Effort primaire complémentaire (annuel)</i>	$\Delta(15)$			0,00%	-0,01%	0,00%	0,03%
p.m. BNF normé (yc. facteur d'autonomie one-shot)	(16)=(11)+(5a)		-0,04%	-0,08%	-0,42%	-0,06%	-0,02%

Note: Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Source : Calculs propres sur la base des Perspectives économiques 2017-2022 du BFP (03/2017)

**Tableau 10**  
**Trajectoire MTO (équilibre structurel) en 2019 pour l'ensemble des Communautés et Régions**

Communautés et Régions en % du PIB		2015	2016	2017	2018	2019	2020
BNF à politique inchangée (a)	(1)	-0,29%	-0,14%	-0,10%	-0,40%	-0,15%	-0,14%
Charges d'intérêts	(2)	0,27%	0,33%	0,30%	0,28%	0,26%	0,26%
Solde primaire	(3)	-0,02%	0,19%	0,20%	-0,12%	0,11%	0,12%
BNF structurel à politique inchangée	(4)	-0,23%	-0,18%	-0,09%	-0,02%	-0,10%	-0,12%
Estimation one-shot du facteur d'autonomie définitif	(5)	0,15%	0,12%	0,12%	-0,36%	0,00%	0,00%
BNF non corrigé pour estimation facteur d'autonomie définitif	(6) = (1)-(5)	-0,44%	-0,25%	-0,21%	-0,04%	-0,15%	-0,14%
<b>Scénario de base (hors facteur d'autonomie one-shot):</b>							
<b>Amélioration structurelle</b>	(Δ7)			<b>0,09%</b>	<b>0,06%</b>	<b>0,03%</b>	<b>0,00%</b>
<b>BNF normé structurel</b>	(7)	<b>-0,23%</b>	<b>-0,18%</b>	<b>-0,09%</b>	<b>-0,03%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
Incidences cycliques	(8)	-0,15%	-0,16%	-0,15%	-0,11%	-0,07%	-0,02%
One-shots (opérations one-shots)	(9)	-0,14%	0,06%	0,00%	0,07%	0,00%	0,00%
Correction transferts	(10)	0,08%	0,02%	0,03%	0,02%	0,01%	0,00%
<b>BNF normé</b>	(11) = (7)+(8)+(9)+(10)	<b>-0,44%</b>	<b>-0,25%</b>	<b>-0,21%</b>	<b>-0,05%</b>	<b>-0,05%</b>	<b>-0,02%</b>
<b>Scénario de base yc. facteur d'autonomie one-shot:</b>							
Estimation one-shot du facteur d'autonomie définitif	(12)	0,15%	0,12%	0,12%	-0,36%	0,00%	0,00%
<b>BNF normé corrigé pour estimation facteur d'autonomie définitif</b>	<b>(13) = (11) + (12)</b>	<b>-0,29%</b>	<b>-0,14%</b>	<b>-0,10%</b>	<b>-0,41%</b>	<b>-0,05%</b>	<b>-0,02%</b>

Note: Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Source : Calculs propres sur la base des Perspectives économiques 2017-2022 du BFP (03/2017)

Les trajectoires minimales requises pour les Communautés et Régions considérées individuellement figurent au point 4.3.2.1.2.

<sup>12</sup> La note méthodologique figure au point 4.1 du présent Avis.

**Tableau 11**  
**Trajectoire MTO (équilibre structurel) en 2018 pour les Pouvoirs locaux**

Pouvoirs locaux en % du PIB		2015	2016	2017	2018	2019	2020
BNF à politique inchangée (a)	(1)	0,06%	0,10%	0,01%	-0,02%	0,09%	0,10%
Charges d'intérêts	(2)	0,11%	0,10%	0,09%	0,08%	0,07%	0,07%
Solde primaire	(3)	0,17%	0,20%	0,10%	0,06%	0,17%	0,16%
BNF structurel à politique inchangée	(4)	0,11%	0,09%	0,04%	0,00%	0,11%	0,10%
<b>Amélioration structurelle</b>	(d.5)			<b>-0,05%</b>	<b>-0,04%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>BNF normé structurel</b>	(5)	<b>0,11%</b>	<b>0,09%</b>	<b>0,04%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
Incidences cycliques	(6)	-0,03%	-0,03%	-0,02%	-0,02%	-0,01%	0,00%
One-shots (opérations one-shots)	(7)	-0,02%	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>BNF normé</b>	(8)= (5)+(6)+(7)	<b>0,06%</b>	<b>0,10%</b>	<b>0,01%</b>	<b>-0,02%</b>	<b>-0,01%</b>	<b>0,00%</b>

Note: Pour des raisons d'arrondis, la somme des composantes d'une variable peut différer du total mentionné dans le tableau.

Source : Calculs propres sur la base des Perspectives économiques 2017-2022 du BFP (03/2017)

Rem : Pour les Pouvoirs locaux, la trajectoire minimale requise (MTO en 2019) est identique à la trajectoire recommandée (MTO en 2018)